

RÉDACTION
BUREAU D'ABONNEMENTS
Lausanne, Rue de St-François 20.

GAZETTE DE LAUSANNE

ANNONCES
HAASENSTEIN & VOGLER
Lausanne, place de la Palud 24

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

PRIX DES ANNONCES
Pour l'étranger... 25 centimes la ligne.
Pour la Suisse... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX D'ABONNEMENT
Un an 6 mois 3 mois
Suisse... Fr. 20 10 50 5 50
Union postale... » 36 18 50 9 50
Prix du numéro: 10 centimes.

Lausanne, 27 novembre 1894.

La décoration du Palais fédéral de justice.

L'exposition des études présentées au concours pour la décoration du palais fédéral de justice, à Lausanne, est terminée. Elle a vivement intéressé le public, qui s'y est porté en foule.

Les frises de M. Bieler ont été très admirées.

L'idée centrale: « les Heures et les Jours passent, la Loi demeure, » est fort intéressante. Peut-être vaudrait-il mieux dire le Droit que la Loi dans un pays dont la principale préoccupation paraît être, à cette heure, de trouver un moyen pour changer sa constitution le plus souvent possible et où l'instabilité de la loi est considérée comme une des plus intelligentes conquêtes de la démocratie.

Mais laissons les mots et admirons sans réserve la belle expression et la belle forme hiératique que l'artiste a su donner à la Loi. Il est à craindre seulement qu'il ne parvienne pas à la mettre suffisamment en valeur dans le panneau auquel elle est destinée et dans lequel figurent une foule d'autres personnages dont nous avons eu peine à discerner la signification.

Les autres panneaux de la frise, à droite et à gauche, sont à certains égards très remarquables. Les belles lignes du Jura et des Alpes et la nappe bleue et lumineuse du lac font un arrière-plan d'un grand effet. La longue théorie si vivante, si mouvementée, si dramatique des Heures sous leurs divers aspects et dans leurs multiples attitudes constitue un ensemble dont la valeur épique est incontestable. Il y a là des silhouettes qui ont une énergie d'expression vraiment saisissante et où on sent un artiste de grand talent.

Les grands panneaux nous ont laissés plus perplexes. Non pas que je conteste les créations du peintre et leur adaptation au lieu qu'il s'agit de décorer. Mais les informations qu'il donne nous paraissent décidément insuffisantes; l'artiste devrait fournir, pour s'imposer, des indications plus complètes, plus positives.

La disposition générale du panneau de droite ne nous satisfait guère. Les grandes masses de la montagne, la silhouette du château fort, les lignes fondamentales du paysage ne sont pas évidemment de ce pays-ci. Il semble cependant que ce soit dans le plan général du peintre de l'évoquer consciencieusement, puisqu'il nous donne, dans ses frises, une vue du

Léman et un glacier sur son grand panneau de gauche. Le paysage féodal de droite est en disparate avec le reste et détonne. Il me rappelle certaines croupes montagneuses, surmontées de la silhouette carrée des forts de guerre qui entourent Paris ou Anvers. Je n'ai pas vu pareilles lignes en Suisse.

Quant au panneau de gauche, il est probable que l'artiste en a entrevu l'idée; mais je doute qu'il fût au clair avec lui-même quand il a essayé de la rendre. Nous savons bien qu'une esquisse ne doit être qu'une esquisse. Encore doit-elle nous donner la vision d'ensemble qui a hanté le cerveau du peintre, surtout lorsque celui-ci se lance dans une entreprise aussi audacieuse que l'est la conception dantesque du glacier retenu dans un éternel supplice les mauvais plaideurs. Notez que je ne la discute pas; je la trouve au contraire très intéressante; elle me séduit, elle me gagne par sa grandeur et sa majesté. Mais j'ai peur, et avant de laisser M. Bieler se jeter dans une aventure aussi périlleuse, j'en voudrais savoir un peu plus que ce qu'il nous en dit. Je vois bien les grandes lignes du rocher, je vois bien quelques ombres errantes, mais ce grand fleuve de glace m'effraye. Je me demande comment l'artiste s'y prendra pour harmoniser ses tons et ses lignes avec le reste de la décoration et si ce dangereux panneau de gauche ne l'entraînera pas, pour le tout, plus loin qu'il ne voudrait aller.

Bref, nous — je parle ici du public qu'on consulte, — nous voudrions quelques explications de plus. En dépit de toute la confiance que M. Bieler nous inspire par l'ensemble de son exposition et par ses œuvres antérieures, nous hésitons. Il ne nous en voudra pas.

Si M. Bieler a surtout étudié ses panneaux de frise, M. Ravel s'est appliqué surtout à ses deux grands panneaux latéraux.

Franchement, les frises nous ont laissés froids, très froids. C'est par trop allégorique et trop exclusivement décoratif. Je fais pourtant une exception pour les deux groupes qui, de droite et de gauche, apportent leurs virginales et agrestes offrandes à la Confédération. Il y a là de gracieuses figures et de fraîches images. Quant au panneau central, avec cette grosse femme qui tient un drapeau entre deux troncs de sapin, nous l'avons tous trouvé mauvais.

Mais le grand panneau de droite a beaucoup de style. Vous me direz que vous avez déjà vu cela quelque part. Sans doute, mais je trouve le sujet bien choisi pour faire pendant à l'autre. D'une part, le droit écrit; de l'autre, la coutume; cela se tient et nous plaît. Nous avons compris et comme nous savons comment M. Ravel dessine et peint, nous nous disons qu'en lui demandant un effort de plus, il nous donnerait probablement, sur ce même thème, quelque chose de plus original.

Quant au panneau de gauche, la Coutume, nous l'avons trouvé très beau. Le paysage est magnifique, les vieillards qui rendent la justice, assis au pied des rochers, sont superbes, la foule groupée devant eux est très vivante. Nous avons admiré la très belle ordonnance de l'ensemble. Nous avons été saisis par la bonne distribution des lignes et des masses. C'est à la fois simple, grand et dramatique.

Et vous concluez? me demanderez-vous. Nous ne concluons pas, mes voisins et moi. Nous faisons comme le jury, qui n'a pas donné de premier prix. Nous nous tenons pour insuffisamment ou trop renseignés. Nous voyons bien les frises de M. Bieler, mais nous pas ses panneaux. Nous voyons tout de M. Ravel, mais nous croyons qu'il aurait encore autre chose à dire, à en juger d'après son panneau la Coutume et que ni son panneau le Droit écrit ni ses frises ne sont son dernier mot.

Et alors?
Alors nous voudrions qu'avant de donner à l'un ou à l'autre des deux artistes une commande définitive sur des documents incomplets, on instituât entre les deux un concours restreint, plus serré. M. Bieler compléterait sa pensée, se mettrait au clair avec lui-même, énoncerait avec plus de netteté ce qu'il a à nous proposer. M. Ravel modifierait dans son projet ce qui doit être changé. Après quoi on verrait à choisir celle des deux conceptions qui s'adapterait le mieux à la décoration du palais de Montbenon.

C'est ainsi, croyons-nous, que procéderait un particulier ou une société privée qui aurait l'ambition de créer une belle chose, une œuvre d'art. Devant une dépense aussi importante, on désièrait un supplément d'information. La Confédération devrait agir de même, dût-elle pour cela retarder sa commande de six mois. En pareille matière, l'essentiel n'est pas d'aller vite, mais de marcher bien. Neuchâtel a attendu pendant plusieurs années les fresques de Paul Robert; elle ne le regrette pas; son musée possède aujourd'hui une œuvre magistrale.

Puissions-nous en avoir autant à Lausanne.

Commerce franco-suisse.

Le département fédéral des péages publie la note suivante touchant le trafic de la Suisse avec la France pendant les trois premiers trimestres de 1894:

En comparaison de la période correspondante de l'année précédente l'écoulement de marchandises suisses en France a reculé de 832,000 francs ou de 1,5 % soit de 55,3 à 53 millions de francs.

La part réelle de la production suisse à cette exportation a, par contre, augmenté d'un million entier ou de 3 % et s'est élevée de 35,74 à 36,74 millions de francs.

Voici le tableau de l'exportation de Suisse en France:

Table with 4 columns: Moyenne 1890/1891, 1893, 1894. Rows include: Filles de coton, Tissus de coton, Tissus de coton, Soie écarée et échappe, Soieries, Confections, Montres, etc., Machines, Planches, Fromage, Bétail et chevaux, Viande, Autres articles, Total.

Part réelle de la production suisse, après déduction des matières premières importées, etc. 55,216,000 35,709,000 36,738,000

Il résulte de ce qui précède que le recul considérable de l'exportation des matières premières (soit: 1 1/2 mill. de francs, peaux et cuirs bruts: — 1,005 mill. de francs, métaux précieux: — 2/3 mill. de francs, les deux derniers postes compris dans les autres articles principaux) est à peu près compensé par une plus forte exportation de produits fabriqués textiles (+ 1 million), de fromage (+ 1,000,000), de viande (+ 0,500,000) et d'autres articles. La seule diminution notable de l'écoulement en France de produits de l'industrie suisse porte sur les machines et se monte à 500,000 francs.

L'importation de France en Suisse des principaux articles a diminué de fr. 1,560,000 ou de 8,22 % soit de 18,525,000 à 16,965,000 francs.

Le tableau suivant fait ressortir la différence vis-à-vis de l'exercice précédent aussi bien que vis-à-vis d'années normales avant la guerre de tarifs.

Table with 4 columns: Moyenne 1890/1891, 1892, 1894. Rows include: Sucre sans mélasse, Vin en fûts (sans le pays de Gex et la H.-Savoie), Vin en bouteille, Bétail, Viande, Total, Confections, Lainages, Soieries, Cotonnades, Total, Montres, Machines, Ouvrages en métaux, Quincaillerie, Ouvrag. en cuir, Cuir, Papier, Total, Total général.

On lit dans La France du 24 novembre:

Quelques syndicats agricoles, après avoir étudié la question de la reprise des négociations commerciales avec la Suisse, ont adressé leur adhésion et leur souscription au président du comité, M. Poirrier, sénateur, qui dirige les efforts pour aboutir à cette reprise.

Un président de l'un de ces syndicats agricoles, qu'il est parfaitement inutile de nommer, nous a écrit pour nous donner la raison de son adhésion:

J'approuve les efforts du comité de l'Union franco-suisse, nous dit-il, parce que je sais que l'agriculture a tout à gagner à la reprise des affaires avec les Suisses, et qu'elle n'a rien à y perdre si les négociateurs français exigent que les produits agricoles suisses soient soumis à notre tarif minimum. J'ai adhéré à cette condition que l'agriculture n'aura pas à perdre à la reprise des affaires.

Protectionniste éclairé et sans parti-pris. Il le prouve en secondant les efforts de l'Union franco-suisse. D'ailleurs, le comité de cette union ou association ne pense autrement que lui. Il est d'avis que les produits agricoles suisses doivent être laissés en dehors de la convention à faire, à l'exception toutefois des fromages de Gruyère, qui constituent pour nos voisins une industrie agricole importante. Pourquoi, d'ailleurs, ne consentirait-on pas une réduction sur le tarif minimum pour le produit? La France n'en fabrique pas le tiers de sa consommation, ce qui indique bien qu'un abaissement de tarifs ne nuirait pas à la production nationale.

La Suisse ne nous demande pas d'autres concessions que celle-là sur les produits agricoles; elle n'exporte ni blé, ni vin et presque pas de bétail. Pour le bétail, d'ailleurs, ainsi que le disait naguère M. Numa Droz, ancien président de la Confédération helvétique, « la

France pourrait aisément se réserver sur ce point l'autonomie de son tarif ».

La France pourrait obtenir des concessions permettant aux produits agricoles, vins, sucres et même bétail, de reprendre le chemin de la Suisse; elle les obtiendrait sûrement si elle en consentait quelques-unes pour quelques produits industriels suisses.

La dime de l'alcool.

L'article 13 de la loi du 23 décembre 1886 dit que les gouvernements cantonaux font chaque année un rapport au Conseil fédéral sur l'emploi de la dime de l'alcool destinée à combattre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets. Ces rapports sont ensuite transmis aux Chambres, accompagnés des observations du Conseil fédéral.

Les rapports pour 1893 seront donc adressés à l'Assemblée fédérale pour sa prochaine session. Le Conseil fédéral formule les remarques suivantes:

Contrairement à la constitution, le canton de Lucerne a continué à verser à l'assistance publique toute sa part à la recette de la régie. Le gouvernement lucernois a toutefois invité son département des finances à lui faire des propositions en vue d'une affectation plus conforme à la loi.

Nidwald continue à capitaliser la plus grande partie de sa part, en alléguant que les intérêts du fonds en voie de création seront employés au paiement de pensions dans des établissements destinés à la guérison des ivrognes. Cette affectation à longue échéance n'est pas admise par le Conseil fédéral. Les pensions peuvent et doivent être payées sur le montant de la dime annuelle.

Le canton de Vaud consacre son dix pour cent à subventionner l'institution cantonale pour l'enfance malheureuse et abandonnée. Le Conseil fédéral estime que cette pratique répond au vœu de la loi.

On ne saurait en dire autant, pour le canton de Neuchâtel, de l'attribution de la dime à la maison de travail et de correction du Devens, emploi déjà critiqué en 1891 et 1892. Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel admet, il est vrai, qu'il serait plus régulier de subventionner un asile pour les ivrognes, mais il estime que la création d'un établissement de ce genre doit être provoquée par l'initiative privée avec le concours de l'Etat. Le Conseil fédéral se borne à exprimer l'espoir que Neuchâtel ne tarde pas à exécuter ce projet.

M. Thérault, conseiller national, ayant demandé, à l'occasion de la discussion des rapports de 1892, que l'affectation de la dime à la création d'hospices pour aliénés fût reconnue légitime, le Conseil fédéral déclare qu'il n'a pas changé d'avis sur ce point et tient cet emploi pour inadmissible. En fait, le canton du Tessin est le seul qui, en 1893, ait consacré à l'assistance des aliénés la plus forte portion de sa dime (16,000 fr. sur 20,759 fr.). Le canton de Fribourg a modifié sa pratique antérieure de manière à la rendre acceptable. et le canton de Glaris l'a organisée d'une manière irréprochable. Le Conseil fédéral désire que le Tessin suive bientôt l'exemple que lui donnent les autres Etats confédérés.

On voit par ces quelques données que, peu à peu, l'ordre se fait dans ce domaine. Il faut souhaiter que les cantons s'efforcent de plus en plus de combattre l'alcoolisme dans ses causes plutôt que d'en atténuer les effets.

Sans doute, il est plus facile d'enfermer un alcoolique dans une maison de fous que de le détourner de la boisson, mais là n'est pas la

FEUILLETON DE LA GAZETTE

NÉMÉSIS

par JEANNE MAIRET

Mais, dans une ressemblance, les traits ne sont pas tout. Pour que sa grand-mère, en l'apercevant, eût songé à son petit-fils, et il pensait bien qu'elle avait un instant à moitié deviné la vérité, il fallait qu'il y eût en lui quelque chose la rappelant, peut-être le son de sa voix. Ces choses, il voulait les savoir. Cela devenait chez lui une idée fixe.

Et, après tout, si la vieille femme lui jetait les bras autour du cou et lui disait: « Va! je ne suis plus dupe: tu es mon Jacques, l'enfant que je n'ai jamais pu embrasser en sa cachette, le fils de ma Juliette », eh bien, quel grand mal y aurait-il à cela? Il donnerait ainsi une dernière joie à une pauvre femme qui, malgré son passé, avait gardé le cœur chaud, qui avait pour elle cette chose divine: la bonté. Pourquoi pas? Personne n'en saurait rien. Elle et lui garderaient bien leur secret. Il viendrait de temps à autre la voir, la consoler, parler avec elle de la chère morte. Il ne croirait pas plus pour cela à l'histoire du meurtre, une histoire née de son chagrin, de sa haine pour son genre. Il la supplierait de ne plus faire allusion à cette chose atroce, et, plutôt que de perdre, une fois de plus, son petit-fils, elle se tairait.

En se dirigeant vers la jolie maison sur la colline, Jacques était presque décidé à lui crier, dès le seuil: — Grand-mère, voici votre Jacques qui vient vous embrasser!

Il sonna à la grille avec une telle précipitation que ce ne fut qu'en entendant le son de la cloche se perdre dans l'air calme et brumeux qu'il remarqua les volets fermés. Aucun signe des rideaux rouges. Tout

avait un air d'abandon. Il sonna de nouveau; personne ne vint ouvrir.

Madame Tronchais avait donc quitté le pays? Une inquiétude le prit. Il descendit vers le village, se proposant d'aller voir le curé. On lui dit que M. le curé était à l'église. Pour s'y rendre, Jacques traversa le cimetière. Il avisa une tombe toute fraîche. Sur la croix en marbre blanc, il lut ces mots:

ALICE TRONCHAIS
Morte le 1er septembre 1890
âgée de soixante-neuf ans.
Priez pour elle.

Jacques n'avait plus rien à faire à Mireville. Il sembla, plus tard, au jeune homme que, pendant les trois semaines qui séparèrent sa première visite à Mireville et son retour à ce village, il avait vécu dans une espèce de rêve, de cauchemar plutôt. Il ne se rappela que très vaguement les endroits par où il était passé, les auberges de village où il avait couché. Ce dont il se souvenait, c'était le regard étrange que les paysans attachaient sur lui; une fois, il surprit le geste d'un homme qui avait touché son front, comme pour faire entendre que le voyageur taciturne n'avait pas toute sa raison. C'était peut-être vrai, après tout. L'obsession, dont il ne se débarrassait ni jour ni nuit, l'état de fièvre sourde qui lui était tout appétit, qui lui donnait des battements de cœur presque douloureux, l'attention absurde avec laquelle il remarquait des riens et le vague de ses autres impressions, tout cela dénotait au moins un état maladif. Il revoyait très distinctement une fourmière tout près d'un gros chêne qui souvent l'avait abrité; il s'était intéressé au travail des fourmis au point de rester couché à plat ventre pendant des heures, à suivre leurs allées et venues. Mais, s'il était retourné à Touques, il s'y serait sûrement égaré, ne connaissant de ce petit endroit que le chemin qui menait de son auberge à la forêt.

Son retour à Paris le guérit comme par miracle.

Plus il y réfléchissait, plus il avait honte de l'impression produite sur lui par le récit de sa grand-mère. A un moment, il avait presque cru à cette monstruosité! Maintenant qu'il était de sang-froid, il reconstruisait le passé très facilement, très logiquement. Son père ayant épousé une délicieuse jeune fille, avait tenu, et très sagement, à la préserver de l'influence maternelle.

Discrettement, Jacques fit une enquête. Il apprit ce qu'avait été Alice Tronchais. Vaguement actrice, elle avait été entretenue très richement, surtout par des étrangers; bonne fille avec cela, très capable de générosité, dévouement même, et sachant, au besoin, se tenir presque en femme du monde.

Son père était dans son droit: il n'avait même fait que son devoir. Mais sa belle-mère avait souffert atrocement de ne plus voir sa Juliette, et la souffrance rend d'abord injuste, puis féroce. En somme, elle-même le lui avait avoué, elle n'avait aucune preuve, pas la moindre. Donc tout ce drame n'avait existé que dans son imagination; la solitude, la tristesse, la vieillesse délaissée aidant, cette chose rêvée, était devenue une réalité. Car, certes, madame Tronchais croyait le plus sincèrement du monde à ce qu'elle affirmait. Elle le lui avait raconté parce qu'il lui rappelait son petit-fils, perdu pour elle, parce que, aussi, sans doute, elle éprouvait un besoin impérieux de se débarrasser d'un secret, lourd à porter, d'en faire part à n'importe qui...

Tout cela était très naturel. Ce qui était moins c'est que lui, le fils de l'homme calomnié, n'eût pas rejeté de suite, et pour toujours, un soupçon odieux, qu'il l'eût importé avec lui comme une bête cruelle qui lui rongerait le cœur et les entrailles.

Mais le vilain rêve était passé; il avait secoué le cauchemar.

peut-être, mais il se montrait surtout désireux de plaie.

Sosthènes de Mièris fut très heureux de ce changement. S'il aimait un être au monde, c'était son fils. Même avec lui, il ne savait pas se laisser aller à une familiarité affectueuse; il ne s'abandonnait jamais, gardant jusque dans l'intimité une sorte de méfiance d'homme qui peut toujours, à n'importe quel moment, avoir à se défendre. Mais il était extraordinairement fier de Jacques.

Lorsque, par hasard, très rarement du reste, il se rappelait le passé, il se persuadait, et cela très sincèrement, que l'amour de son fils seul l'avait poussé à commettre son crime. Il oubliait volontairement les motifs autres que l'affection paternelle qui l'avaient fait agir. Dans cette affaire lutte contre le destin, il avait, certes, sauvé l'avenir de son fils, mais aussi, et surtout, il s'était garé lui-même de la ruine et de la honte.

Des le retour de Jacques, son père lui dit que l'affaire des wagons de luxe était définitivement arrangée, qu'il en avait racheté les trois quarts des actions et que, si la fantasia du travail ne l'avait pas encore abandonné, il ne tenait qu'à lui de prendre la direction de cette immense usine. Le banquier ajouta négligemment que les conditions faites aux premiers intéressés avaient été très larges et très généreuses; il n'y avait eu ni faillite ni liquidation désastreuse. Jacques accepta avec empressement. Il ne voulait à aucun prix recommencer sa vie d'oisif. Il avait plus que jamais besoin de s'occuper activement, de s'interdire les réveries sans but.

Il quitta l'hôtel de son père et s'installa dans un logement de garçon à portée de la gare St-Lazare. L'usine était sur la route de Rouen, et il faisait de fréquentes visites, quoique le gros des affaires se traitât à Paris même. Mais, s'il avait désiré être chez lui, il ne se passait pas de jour qu'il n'allât déjeuner ou dîner chez son père.

Jamais la vie de famille n'avait été aussi agréable, aussi gaie qu'en ce moment. Souvent, Renée Castel-

roy, plus intime que jamais avec Juliette, se trouvait de la partie. Jacques la voyait avec un plaisir extrême, tout en se posant pas encore en prétendant. Il ressentait pour cette jeune fille une affection réelle, beaucoup de confiance. Il se disait que cette bonne amitié devenait, avec le temps, un peu plus tendre que ne le sont d'ordinaire les amitiés de ce genre, qu'elle pourrait devenir plus tendre encore. Mais il ne faisait rien pour hâter ce dénouement. Renée, non plus. Absolument simple, exempte de coquetterie, elle paraissait aussi satisfaite qu'elle pouvait l'être de cette bonne entente, de ce crépuscule de l'amour. Seulement elle refusa coup sur coup plusieurs « partis » que son père lui proposait. Juliette raconta ce fait à son frère, qui ne fit pas le moindre commentaire. Mais, au fond, il fut très content de penser que Renée avait refusé de se marier.

Pendant tout ce commencement d'hiver, Paul Reynal, en deuil de son père, faisait en grand voyage en Italie.

Juliette supportait avec un calme absolu l'absence de son amoureux. Une fois, Jacques l'avait interrogée au sujet du marquis qui songait à lui faire payer ses dettes. Elle n'en fut nullement confuse.

— A quoi bon en parler, puisque la chose ne se fera sans doute pas? Je l'avoue humblement, j'aimerais beaucoup appartenir au noble faubourg. Notre famille est sortie de là: pourquoi n'y rentrerait-elle pas? Seulement, on demande deux millions; je n'en aurai qu'un, a moins que père ne se décide à faire un sacrifice. Il ne s'y décide pas. Il jette les hauts cris...

— Et tu gardes ce brave Reynal comme pis-aller? — Que veux-tu? je ne crois Jacques, je ne suis pas une sentimentale — je ne crois nullement à l'amour dans le mariage; une affection un peu tiède me suffirait parfaitement. Dans ces conditions-là, je suis tout disposée d'abord à faire de ma petite personne le meilleur placement possible et ensuite à tenir loyalement les engagements pris.

(A suivre)

question. Une bonne hygiène préventive vaudra toujours mieux qu'une opération chirurgicale. Et c'est avant tout une bonne hygiène sociale que la loi a entendu créer.

La prise de Port-Arthur.

M. Emile Weyl écrit dans le Journal des Débats :

Port-Arthur, le grand arsenal chinois du golfe du Petchili, la plus belle des créations de Li-Hong-Tchang, a été enlevé par les Japonais, après une lutte qui n'a pas duré moins de 40 heures.

L'armée du maréchal Oyama s'était mise en marche quelques jours après la capture des forts de Kinchau et de Ta-Lien-Wan, qu'elle avait conquis les 7 et 8 novembre. Cheminant sur deux colonnes, dans la direction de Port-Arthur, suivie de son matériel de siège, elle arrivait dimanche dernier devant la place.

Les Chinois avaient construit, comme toujours, de volumineux ouvrages de fortifications pour barrer le chemin à leurs adversaires; une avant-garde japonaise les reconnut, eut un petit engagement avec les défenseurs, puis elle rétrograda sur le gros de l'armée. Les Célestes s'attribuèrent la victoire, mais, le lendemain matin, assaillis par des forces importantes, ils évacuèrent leurs positions avancées et se retirèrent sur Port-Arthur. Le maréchal Oyama put donc déployer ses troupes de l'Ouest au Nord et prendre ses dispositions d'attaque.

Port-Arthur est situé à l'extrémité de la presqu'île de Liao-Tong, à la limite du golfe du Petchili et du golfe de Corée; du côté de la mer, l'entrée du port a vue sur le Sud-Est. Onze forts, solidement construits, armés de canons Krupp, la plupart de 203 millimètres, rendaient la place inabordable. L'entrée du port n'a guère plus de 200 mètres de largeur et se développe entre une presqu'île qui porte le nom de « Queue du Tigre » et la partie de la terre ferme où sont les grands établissements de la marine. Abrité par les hauteurs du front de mer dont l'altitude varie de 100 à 150 mètres, l'arsenal était hors des atteintes d'une force navale; de plus, un réseau de torpilles rendait périlleux les abords de la passe.

Li-Hong-Tchang avait bien pris toutes les précautions contre une attaque maritime; mais ni lui, ni les autres conseillers du Fils du Ciel n'avaient cru un instant que Port-Arthur pourrait être attaqué par le Nord et l'Ouest. Ils avaient l'œil sur les Européens, se disant qu'il serait impossible à une nation occidentale d'amener dans le Petchili les forces nécessaires pour investir la place par terre et par mer; ils avaient compté sans les Japonais! Ceux-ci allaient déboucher dans une direction qui n'était pas prévue!

A l'Ouest, une grande masse d'eau sans profondeur borde des terrains d'un accès relativement facile; dans le Nord, une série de hauteurs, très voisines les unes des autres, et dont les derniers contreforts dominent l'arsenal proprement dit. Les Chinois ont construit de ces deux côtés, et en ces derniers temps seulement, une série de redoutes sur un développement de 8 à 10 kilomètres, et il est à présumer que ces ouvrages étaient mal tracés, qu'ils ne se défendaient pas mutuellement et ne pouvaient résister finalement à un bombardement dirigé d'une position élevée, en dehors de la ligne des défenses. D'ailleurs, il eût fallu une armée plus nombreuse que celle dont ils disposaient, — 12 à 14,000 hommes, — pour garder le vaste camp retranché qui s'étendait entre les fronts de terre et de mer; il eût fallu surtout un chef énergique, des troupes instruites et disciplinées pour défendre activement une place d'une telle étendue. Les Chinois se sont enfermés dans leurs redoutes et n'ont pas manœuvré; ils ne savent rien de la défense mobile!

Les détails manquent sur la prise de Port-Arthur. On dit que, tandis que l'armée japonaise canonnait les ouvrages de l'Ouest et du Nord, une division de 23 torpilleurs a forcé l'entrée du port à toute vitesse, au grand étonnement des défenseurs qui ne se préoccupaient que des grands navires. A ce moment, le canon ayant fait son œuvre, l'infanterie s'est lancée à l'assaut des redoutes, les a enlevées les unes après les autres, chassant devant elle les défenseurs qui lâchaient pied de toutes parts. La première résistance vaincue, le sort de Port-Arthur était décidé, et il ne paraît pas que cette conquête ait coûté cher aux assaillants, car ils n'ont eu que 200 tués et blessés.

Les pertes des Chinois seraient beaucoup plus grandes.

Le butin est énorme; il y avait à Port-Arthur 40,000 tonnes de charbon, des approvisionnements valant au moins une douzaine de millions de francs et une cinquantaine de pièces de côte très modernes. Mais ce qui est peut-être d'une importance capitale, la conquête de Port-Arthur met entre les mains des Japonais un arsenal de premier ordre, avec un puissant outillage, une forme de radoub capable de recevoir les plus grands navires et enfin une base d'opérations qui leur permettra, si la guerre se prolonge, de tenter tout ce qu'ils voudront dans le golfe du Petchili. Ils sont incontestablement maîtres de la route maritime qui mène à Pékin et pourront, à leur gré, arrêter tout le commerce des provinces du nord de l'Empire du Milieu.

Quant à la flotte chinoise, elle n'a pas donné signe de vie; elle n'a même pas inquiété l'ennemi: de fait,

elle n'existe plus. Deux de ses croiseurs qui étaient en réparation à Port-Arthur ont grossi les trophées japonais; le cuirassé Ting-Yuen est toujours échoué à l'entrée de Wei-Hai-Wai, et l'on rapporte qu'un croiseur qui a tenté de le renflouer a brisé son hélice. Lui aussi serait immobilisé pour longtemps, car Wei-Hai-Wai ne saurait le réparer!

La nouvelle de la prise de Port-Arthur a été apportée à Chefou par le croiseur-torpilleur Porpoise de la flotte britannique. Au moment où ce bâtiment quittait les eaux de Port-Arthur pour rallier le pavillon de son amiral, les Japonais n'avaient pas pris possession de tous les forts de mer, mais ils étaient maîtres des principaux ouvrages.

Que vont faire les Japonais après ce grand succès? Un convoi serait parti récemment de Hiroshima pour une destination inconnue, mais probablement il s'est dirigé sur Ta-Lien-Wan afin d'amener des renforts au maréchal Oyama. Consentiront-ils à la paix qu'implore la cour de Pékin, et pour laquelle elle ferait, dit-elle, tous les sacrifices d'argent? C'est peu probable, maintenant que Port-Arthur est entre leurs mains. Pékin est à l'abri de leurs coups jusqu'au printemps prochain; dans quelques jours, les glaces le protégeront mieux que les hordes venues du centre de l'empire pour couvrir la capitale. Quel sera donc le nouvel objectif des Japonais? Les uns disent Formose, les autres Yang-Tsé-Kiang. Formose est une proie tentante; devant le Yang-Tsé-Kiang, les vainqueurs trouveront peut-être des difficultés d'un ordre imprévu. Aussi nous garderons-nous de tout pronostic. Il nous a été relativement facile de prévoir la marche de la campagne des que nous avons vu que les Chinois laissaient leurs adversaires maîtres de la mer, et nous n'avons jamais cru ni à la conquête de Moukden, ni à celle de Pékin: en l'année 1894, nous avons signalé Port-Arthur comme la seule opération raisonnable et nous ne nous sommes pas trompés. Aujourd'hui, notre embarras est extrême: la flotte chinoise n'existe plus, elle a perdu son vrai point d'appui dans le Petchili; les Japonais peuvent donc porter leurs coups sur le littoral de l'immense empire chinois. Et c'est parce que les points faibles du vaincu sont innombrables qu'il n'est que prudent d'attendre les événements.

Lettre de Suède.

(De notre correspondant particulier.)

Stockholm, 23 novembre.

Les élections norwégiennes. — La prochaine pièce d'Ibsen. — Une indiscretion.

Si quelque chose peut bien caractériser le naturel froid et flegmatique de l'habitant du Nord, c'est le calme, pour ne pas dire l'indifférence avec laquelle les élections au Storting norwégien sont suivies en Suède. Et cependant elles sont d'une importance extrême, et des flancs de l'urne électorale peut sortir la paix... ou la guerre!

Les distances, la nature du sol coupé de montagnes, de baies, de ériques et de cours d'eau, sont la cause que les élections en Norwège durent des mois entiers. Les résultats partiels n'arrivent que peu à peu à la connaissance du public et peuvent avoir tant d'influence les uns sur les autres que le résultat final se montre souvent tout différent de celui auquel on pouvait s'attendre à l'origine. Il serait donc imprudent de vouloir former un jugement absolu sur ce que sera la majorité future du parlement norwégien. Cependant on ne saurait méconnaître que jusqu'à présent le résultat des élections commencées en septembre dernier n'est pas en faveur des radicaux.

D'ordinaire, les habitants des principaux centres de population de la Norwège, votaient en faveur des candidats conservateurs, fidèles en cela aux principes de la politique de calme et de paix qui est nécessaire au commerce et à l'industrie, tandis que l'habitant de la campagne, plus désœuvré, plus porté à discuter et à politiquer, facilement influencé par le pasteur, le maître d'école ou le « fiscal », votait volontiers pour des candidats de « combat ».

Comme dans tous les pays, du reste, c'est dans la campagne que réside le patriotisme pur, comme aussi l'esprit de clocher et le chauvinisme, qui sont à celui-ci ce que la pédanterie est à l'instruction.

Le négociant et l'industriel, courbé sur son grand-livre, d'un bout de l'année à l'autre, ne voit dans la politique qu'un baromètre dont la hausse ou la baisse influera sur ses affaires, il lui faut la paix et la tranquillité à tout prix, même à celui de l'humiliation nationale. Le rural, au contraire, séparé du monde entier pendant tout un long hiver, lit les journaux, les commente, s'enflamme facilement pour les idées et les principes qui s'attaquent à ses sentiments, à son cœur, à son imagination. Les travaux de la campagne sont finis, il a

vendu ses récoltes, il se soucie de la cote de la cote de la bourse comme de l'an quarante, tandis qu'il lit avec émotion le feuilleton à sensation et les articles patriotiques des Bjernstjerne Bjernsson, qui lui peignent en lettres de feu les beautés d'une république norwégienne et les gloires d'une campagne en faveur de l'indépendance nationale.

La gauche norwégienne s'est donc jusqu'à présent recrutée dans les campagnes et la droite et le parti modéré dans les villes. Or les élections actuelles semblent indiquer que le parti radical est en train maintenant de gagner en popularité parmi les citadins et d'en perdre parmi les ruraux, et la majorité radicale de l'ancien Storting aurait, à l'heure qu'il est déjà, perdu trois ou quatre membres; c'est une vraie surprise électorale et une cruelle déception pour la gauche, qui croyait au contraire voir augmenter sa majorité de sept ou huit membres au prochain Parlement. Comme je l'ai dit cependant, le résultat final peut encore tout changer et le parti de l'union aurait tort de s'abandonner à une joie prématurée.

A quoi tient ce revirement de l'esprit des villes? Faut-il y voir le résultat des menées socialistes si actives dans tous nos grands centres à l'heure qu'il est. C'est d'autant plus probable que le peuple norwégien est foncièrement démocrate et beaucoup plus ouvert aux idées nouvelles que son frère de Suède, conservateur par excellence. Quant à l'esprit qui semble diabler à l'habitant de la campagne une liste de candidats plus modérés, il me paraît plutôt à chercher dans le fait que le parti radical, en « préparant les élections », a surfait les choses, et qu'en mettant trop en évidence l'hydre de la guerre civile afin de pousser le sentiment national à son paroxysme, il a au contraire amené une réaction salutaire en éveillant de sages réflexions sur les bienfaits de la paix comparés aux horreurs de la guerre.

Une chose toutefois qui passionne beaucoup plus les esprits scandinaves est la nouvelle pièce d'Ibsen qui va voir le jour dans quelque trois semaines. Cette pièce dont on croit connaître le titre et le contenu grâce à l'indiscretion du journal La Politique, est intitulée Rita Allmers ou Le Petit Eyolf; on n'est pas encore au clair là-dessus. Le secret que le maître gardait avec un soin si jaloux que même son épouse, dit-on, n'en connaissait rien, a été trahi par un personnage quelconque, insignifiant jusqu'à présent, mais dont le nom, grâce à ce coup de la fortune, est en train de passer à l'immortalité.

En présence de l'immense popularité de l'indigent et de l'engouement cosmopolite dont jouit l'auteur norwégien, je n'ose tenir caché à vos lecteurs le nom de ce personnage, tout en regrettant de ne pouvoir indiquer le chiffre de la somme qu'il a palpée. Le sieur Thomas Krag donc, se trouvant par hasard à l'imprimerie, tomba sur quelques feuilles d'épreuves de la nouvelle pièce, qu'il lut avec avidité, et qu'il s'empressa de porter, avec plus d'avidité encore, au rédacteur de La Politique.

La nouvelle pièce, nous dit ce journal, est en trois actes et a pour théâtre un petit village dans un golfe. L'auteur norwégien s'engage plus avant, dans Rita Allmers ou le Petit Eyolf, dans le temple du symbolisme dont il nous avait fait entrevoir les profondeurs dans le Contre-maître Solners. Alfred et Rita Allmers ont un unique enfant, un petit garçon du nom de Eyolf. Les époux vivaient heureux et leur amour n'avait rien diminué de leur bonheur en se transportant insensiblement sur ce troisième être dans lequel ils voyaient leur propre image. Mais ce bonheur devait être subitement troublé. L'enfant, que sa mère avait dû un jour laisser seul, tomba et se fit du mal. Estropié pour la vie, il ne peut plus dès lors marcher qu'en s'aidant d'une béquille, et désormais le hideux membre de bois devient l'accompagnement nécessaire de ce corps, jusqu'alors beau et bien fait. Cette affection agit différemment sur le père et sur la mère. Elle augmente encore l'amour de celui-ci, en ce qu'elle y ajoute le sentiment de la pitié, et désormais le brave homme aime son fils d'un amour presque insensé. Mais la mère, en revanche, tremble et s'indigne à l'idée que le développement de son propre sang, de sa propre chair va se continuer dans le monde à l'aide de cette béquille de bois.

Un dialogue concis, aux répliques brèves et significatives, indique maintenant l'horreur

croissante de Rita pour la béquille et l'amour détourné à l'origine par l'enfant, qui retourne au père. Elle recommence à aimer son mari, comme elle l'aimait avant la naissance de l'enfant; tandis que chez lui, au contraire, l'amour paternel a remplacé l'amour conjugal. En constatant cela, Rita est prise d'un affreux désespoir, un désespoir mêlé de jalousie et de haine, et désormais elle ne regarde plus son fils qu'avec « le mauvais œil »!

Le petit garçon est en train de jouer un jour, sur un pont. Allmers est assis à une petite distance, sur le devant de la scène, abimé dans ses pensées dont il est distrait de temps en temps par les cris de joie de l'enfant, pendant qu'un personnage secondaire, Borghem, s'entretient avec Rita Allmers. Il lui demande si elle croit au « mauvais œil »? Elle lui répond qu'elle y croit et surtout à son influence sur les enfants. A ce moment on entend des cris et des appels, des gens courent et le tumulte règne. Un enfant, dit-on, vient de tomber du pont... et l'on voit la fatale béquille qui flotte seule maintenant à la surface de l'eau!

L'acte suivant nous montre le mari et la femme assis dans un petit vallon, près du rivage. Leurs regards errent au loin dans la baie et ils s'entretiennent de leur enfant mort. La mère croit que le petit cadavre repose en un certain endroit, mais son mari ne partage pas cette opinion, car, dit-il, le courant doit l'avoir emporté bien loin dans la mer. Et il réfléchit et raisonne sur le malheur qui l'a frappé, et après avoir porté ses regards sur l'eau courante, sur la mer et dans l'espace infini, il en vient à les fixer sur l'œil de sa femme, sur le « mauvais œil »!

Elle a voulu une fois, quoique d'une manière incohérente même pour elle, que l'amour de son mari lui revienne, croissant de nouveau, comme une fleur nouvelle, du tombeau de l'enfant!

C'est le milieu du deuxième acte, et le journal révélateur laisse à l'imagination du lecteur de se figurer la suite et la fin de la pièce. Le journal, peut-être sous l'empire de sa mauvaise conscience, plus probablement parce que l'intelligent M. Krag n'a pas pu feuilleter le reste du manuscrit, déclare généreusement ne pas vouloir en raconter plus long afin que la pièce ne perde rien de sa valeur quand elle sera publiée.

Cette publication aura lieu en même temps à Copenhague, en Allemagne, en Angleterre, en France et en Amérique. On peut se faire une idée de l'importance de la pièce par le fait qu'une des principales agences théâtrales de Paris a offert à Ibsen de lui acheter le droit de la faire jouer dans tous les pays du monde. Mais l'auteur norwégien, qui est lié par son engagement avec la maison Gyldendahl, à Copenhague, a refusé.

Le banquet des gambettistes.

Paris, 26 novembre.

L'association, nouvellement fondée, des gambettistes a donné, hier soir, son premier banquet, dans les salons du lac Saint-Fargeau, sous la présidence de M. Etienne, vice-président de la Chambre, assisté de MM. Spuller et Waldeck-Rousseau. A leurs côtés se trouvaient MM. Ranc, Cazot, A. Hébrard, sénateurs; Rouvier, Raynal, Thomson, Chaudey, Marmontan, députés.

M. Etienne a porté un toast au président de la République, « le gardien intègre et vigilant de notre honneur à l'intérieur et à l'extérieur », puis a rendu un éloquent hommage à la mémoire impérisable de Gambetta:

Nous sommes, ici seulement, cinq cents qui gardons pieusement son culte. L'idée si heureuse qui, pour la première fois, nous rassemble et sera féconde dans l'avenir, appartient tout entière aux vieux lutteurs du parti républicain, à ceux qui, sous l'empire, découvrirent le génie de Gambetta et, plus tard, le choisirent pour chef... Nous sommes ici pour attester qu'ayant fait la république, nous voulons la maintenir avec ses traditions libérales, en luttant contre le parti révolutionnaire. Si la France a repris sa grande place dans le monde, elle le doit à la république, et à la république telle que Gambetta l'a comprise.

L'orateur rappelle les conquêtes démocratiques. A propos des lois scolaires, il salue, aux vifs applaudissements de tout l'auditoire, la mémoire de Jules Ferry.

Et la loi sur les syndicats ouvriers, dit-il, à qui appartient-elle? A un gambettiste, à Waldeck-Rousseau.

Mais quoi que nous ayons fait pour améliorer le sort du peuple, notre tâche n'est pas accomplie. Nous savons ce que nous devons encore à ce peuple qui nous a toujours soutenus. Nous ne lui promettons pas des chimères; mais nous réuserons à lui donner une vie moins dure par l'institution de la participation aux bénéfices, par la création de caisses de retraites, etc.

M. Etienne parle ensuite, avec une émotion qui gagne l'assistance, des souffrances morales que subit Gambetta pendant les dernières années de sa vie, des calomnies qui « le conduisirent au tombeau, car lorsqu'une balle imbecille vint le frapper, il était déjà prêt pour la mort ».

Jules Ferry aussi fut tué par la calomnie.

Pourtant, nous n'avons la haine de personne. Comme Gambetta, nous ne conservons qu'un sentiment: l'adoration de la patrie française. (Vifs applaudissements.)

M. Spuller a pris ensuite la parole:

Nous venons, dit-il, renouveler ici l'engagement de fidélité que nous avons pris envers une mémoire et envers une politique... Il m'est bien doux de constater qu'aujourd'hui enfin il est possible de glorifier Gambetta sans qu'une seule protestation s'élève. On peut dire de lui ce que Condorcet a dit de Voltaire: « Il n'a pas vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons. » Oui, nous lui devons tout... sa politique fut celle de l'union des républicains, de tous les républicains sans exception...

Gambetta est un des plus grands Français qui aient vécu. Il a réalisé trois œuvres qui le placent parmi les plus grands hommes des temps modernes. D'abord, il a tenu le drapeau de son pays pendant la crise la plus redoutable que celui-ci ait traversée depuis la guerre de Cent Ans. Et c'est pourquoi j'affirme qu'on peut citer Gambetta sur le même rang que Jeanne d'Arc... Il a ensuite travaillé efficacement au bonheur du peuple. Il fut aussi bon républicain que bon patriote; il aimait d'une égale tendresse la démocratie et la Fran-

ce... La troisième partie de sa tâche, celle qui a été le moins bien comprise, consiste dans l'organisation de la République: il a gouverné son parti de telle façon qu'il l'a transformé de petite élite en une majorité immense: il a fait de la République, non pas seulement le gouvernement nécessaire, mais le gouvernement inévitable; il a donné à son pays ce sentiment profond qu'il peut et doit assurer lui-même ses destinées.

M. Spuller ajoute que s'il faut suivre la politique de Gambetta, « il faut faire du nouveau; ce qui ne signifie pas qu'il convienne de renoncer à nos principes, mais bien qu'il importe de se plier aux circonstances. Mais il faut avant tout conserver le grand principe gambettiste: celui de l'union des républicains ».

Deux longues salves de bravos accueillent cette péroraison. Puis, plusieurs personnes réclament le discours espéré de M. Waldeck-Rousseau, sur les intentions futures duquel on attendait quelqueueur de cette soirée. Mais l'ancien ministre de l'intérieur du Cabinet Gambetta se dérobe à cette insistance, et la soirée s'achève par l'exécution de quelques morceaux de musique.

Au Palais-Bourbon.

Paris, 26 novembre.

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à la discussion des articles du projet de crédits pour Madagascar.

Quelle sera la composition du corps expéditionnaire? Plusieurs orateurs ont demandé qu'en l'absence d'armée coloniale organisée on n'envoyât contre les Hovas que des troupes d'Afrique, de l'infanterie de marine et des légionnaires étrangers et non des soldats trop jeunes comme on l'a fait au Tonkin.

A quoi le général Mercier, ministre de la guerre a répondu:

« Il ne sera envoyé aucune unité comprise dans notre mobilisation sans qu'elle soit aussitôt remplacée. On ne peut se limiter au 19<sup>e</sup> corps (celui d'Algérie). Nous avons bien pour l'infanterie les tirailleurs algériens; mais il faut de l'artillerie, du train d'équipage, des hommes des services d'administration, des infirmiers. Il faut absolument les prendre dans les services qui existent en France.

« Est-il admissible qu'ils n'aillent là-bas que pour faire le pain ou panser les blessures d'autres soldats qui se battent pour eux? Il n'y a pas de limite au devoir patriotique du soldat, et il ne s'arrête pas à la légère frange d'écume qui borde la France continentale. Là commence, dit-on, le devoir des marins; mais ne sont-ils pas battus sur terre en 1870? Il ne faut pas que, pendant que les troupes indigènes se battent, les troupes françaises se croient les bras en les regardant, ce serait la démoralisation de l'armée. Nos soldats ne doivent jamais fuir le danger. Sous quelque forme qu'il se présente, ils doivent lui dire: « Qui que tu sois, halle, boulet ou maladie, je viens au-devant de toi pour te braver ».

Cette jolie phrase a obtenu un vif succès.

Un député de la majorité, M. le lieutenant-colonel Guérin, n'en a pas moins insisté. En faisant appel aux volontaires dans l'armée continentale, on enverra à Madagascar toute la pépinière des futurs gradés et on la privera des meilleurs éléments d'instruction. L'orateur voudrait qu'on formât le corps expéditionnaire de huit bataillons d'Algérie, soit 8,000 hommes, 3 bataillons d'infanterie de marine, soit 3,000 hommes, 1 bataillon de tirailleurs sénégalais et 1 bataillon de Sakalaves.

Il a déposé la proposition additionnelle suivante: Aucune unité ou fraction d'unité de la mobilisation ne sera envoyée à Madagascar en dehors du service du génie.

Cette proposition a été appuyée par le baron Reille et le général Yung. Elle a été repoussée par le ministre:

« Nous avons en ce moment 570,000 hommes sous les drapeaux, a dit le général Mercier dans un second discours, c'est le chiffre le plus considérable que nous ayons encore atteint. Je ne transigerai pas sur le principe que nos soldats doivent servir partout où je les envoie. Mais je chercherai à ne prendre que des volontaires ayant au moins dix-huit mois de service. Je suis convaincu que ce sera possible. Je reçois tous les jours des lettres de soldats, de sous-officiers de tous grades me suppliant de ne pas partir l'armée française de l'honneur de marcher au combat ».

La Chambre a repoussé par 305 voix contre 225 l'amendement du lieutenant-colonel Guérin.

La dernière bataille s'est livrée sur la combinaison financière imaginée par le gouvernement pour couvrir les frais de la campagne. Cette combinaison consiste à emprunter à la Caisse des Dépôts et Consignations les soixante-cinq millions actuellement demandés et sans doute ceux qui suivront, de manière à ce qu'ils ne figurent pas au budget, dont le bel équilibre ne sera ainsi pas troublé.

M. Camille Pelletan a protesté avec véhémence. Il s'est plaint qu'on restaurât les abus financiers que les Chambres républicaines ont eu tant de peine à extirper: les dépenses extra-budgétaires, les caisses spéciales qui ne contiennent que des dettes, les emprunts inavoués, la main-mise sur les fonds des caisses d'épargne.

L'article n'en a pas moins été voté. Au cours de la réponse de M. Poincaré, un vif incident s'est produit. Le ministre a accusé M. Gustave Rouanet, député socialiste de Paris et rédacteur de la Petite-République, d'avoir publié un article calomnieux. M. Rouanet a envoyé ses témoins à M. Poincaré. En dernière analyse, l'ensemble du projet sur l'expédition de Madagascar a été voté par 377 voix contre 143. Le Sénat va maintenant en être nanti.

On espère pouvoir commencer enfin jeudi la discussion du budget de 1895!

NOUVELLES DE L'ETRANGER

France.

Il paraît se confirmer que dix-huit directeurs de journaux parisiens sont compromis dans l'affaire de chantage dite des cercles.

M. Marcel Habert, député de Seine-et-Oise, vient d'écrire à M. Guérin, garde des sceaux, pour l'informer qu'il a l'intention de lui poser une question sur « les récents scandales qui se sont produits dans la presse et sur l'impunité qui semble les couvrir ».

Dans l'Autorité, M. Paul de Cassagnac somme la justice de « curer l'égoût de certaine presse inavouable » et de « soulager Paris des quelques bouges infects qui ne doivent leur création qu'à la complicité et à l'association véreuse de l'administration policière et de quelques hommes politiques ».

La polémique vise les dénonciateurs Bloch, Crémieux et autres administrateurs de tripiots au même titre que les maîtres-chanteurs.

Par contre, le silence semble peu à peu descendre sur l'affaire Dreyfus en bienfaisante rosée. D'où vient cela?

Italie.

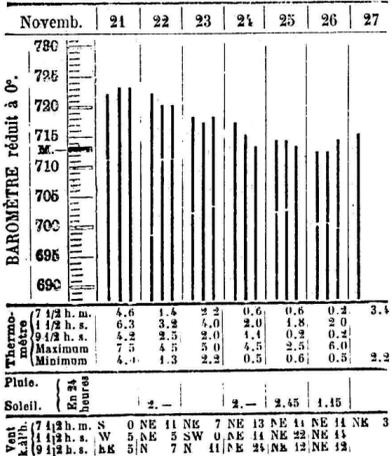
Le commissaire Galli, d'accord avec les autorités locales, fait les plus grands efforts pour ranimer le courage des habitants de Reggio et les amener à re-

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES

Champ-de-l'Air: A 7 1/2 h. m., 1 1/2 h. et 9 1/2 h. Alt. 555' s. Long. 6°38'6" Lat. 46°31'. — Barom. 713; Therm. 9°6; Haut. d'eau: 1°03.

Novem., moyenne: Baromètre 713. Thermomètre 4.6 Pluie 88mm. Soleil 78 h.



Situation générale: Brumeux; bise; assez frais.

Bourse de Paris du 26 Nov. 1894.

Table of Paris stock market data including various bonds (e.g., 3% Français, 3% Amortiss.), actions, and other financial instruments with their respective prices and yields.

Bourse de Lausanne du 27 Nov. 1894.

Table of Lausanne stock market data including actions, obligations, and other financial instruments with their respective prices and yields.

Bourse de Genève (Barre téléphonique)

Table of Geneva stock market data including various bonds, actions, and other financial instruments with their respective prices and yields.

Paris... a vue 100.07 100.11; Londres, chèque... 25.11 25.15; Amsterdam... 208.— 208.30; Allemagne... 123.20 123.35; Vienne... 202.— 202.—; Italie... 92.25 92.25.

prendre leur vie ordinaire. Il a ordonné la réouverture des bureaux et des écoles. On a formé une compagnie de sauvetage, composée exclusivement de jeunes volontaires, dont les uns iront porter secours aux localités les plus atteintes, tandis que les autres resteront à Reggio. On s'occupe d'organiser des fêtes de bienfaisance pour fournir des ressources aux familles ruinées par les tremblements de terre, et des comités de dames se sont formés dans ce but.

Le comité de l'Association de la presse a décidé d'inviter les journaux à ouvrir des souscriptions en faveur des victimes des tremblements de terre de la Calabre et de la Sicile.

**Saint-Siège.**

Le pape a reçu de l'évêque d'Australie une pétition tendant à obtenir, en raison de l'extension croissante du catholicisme en Australie, la création de nouveaux diocèses.

**Belgique.**

M. de Burtet a annoncé son intention de créer un office du travail, qui sera rattaché au département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Cet organisme nouveau sera chargé : 1° de recueillir, de coordonner et de publier tous les renseignements relatifs au travail, notamment en ce qui concerne l'état et les progrès de la production, l'organisation et la rémunération du travail, le rapport avec le capital, la condition des ouvriers, la situation comparée du travail en Belgique et à l'étranger, les accidents du travail, les grèves, le chômage, les effets des lois qui intéressent spécialement l'industrie et le travail ; 2° de concourir à l'étude des mesures législatives nouvelles et des améliorations à introduire dans la législation existante ; 3° de veiller à l'exécution des lois relatives au travail dans la mesure qui sera indiquée par le règlement d'organisation.

Le titulaire du nouveau poste sera, selon toute probabilité, M. Charles Morisieux, ancien ingénieur aux charbonnages de Mariemont, ancien chef de cabinet de M. Beernaert. M. Morisieux a été chargé de missions en Amérique.

**Allemagne.**

Le *Courier de Hanovre* célèbre les mérites d'un faiseur de miracles, qui habite le village de Radbruch, près Winsen, et auprès duquel tous les malades du pays font des pèlerinages. C'est un père, qui établit ses diagnostics sur l'observation des cheveux des patients. Une mèche lui suffit ; dès qu'il l'a examinée, il indique le médicament nécessaire.

Grâce au traitement de ce « Wunderdoctor », la mortalité aurait déjà diminué d'une manière notable chez toutes les catégories de Hanovriens à l'exception des chauves.

L'empereur vient d'accorder la grande médaille d'or au célèbre poète et nouvelliste Klaus Groth, dont les œuvres, écrites en « plattdeutsch », ont tant de succès en Allemagne. Klaus Groth est professeur à l'université de Kiel.

L'empereur a gracié, de son propre mouvement, M. Polstorff, rédacteur au *Kladderadatsch*, sans qu'aucune demande de grâce lui ait été présentée.

**Autriche-Hongrie.**

M. Kossuth a prêté hier, dans les mains du bourgmestre de Budapest, le serment de fidélité au roi de Hongrie. Il a donc cessé d'être Italien et a repris la nationalité hongroise.

M. Wekerle est reparti de Vienne dimanche soir pour rentrer à Budapest. Il a été reçu, samedi, à deux reprises par l'empereur-roi. Il a rendu visite également au comte Kalnoky qu'on prétend très opposé au cabinet hongrois et à sa politique de laïcisation. Le président du conseil a vu également le comte Jules Andrássy, ministre de Hongrie à la cour de Vienne.

On compte à Budapest que la sanction royale pour les trois projets de lois politico-ecclésiastiques déjà votés par les deux Chambres est imminente.

Aussitôt après, le cabinet présentera à nouveau au parlement les deux projets rejetés par les magnats sur la liberté des cultes et l'égalité légale des Juifs.

**Indes-Néerlandaises.**

Malgré la reddition du rajah de Lombok et la prise de Tjakra-Negara, sa forteresse, les Hollandais n'en ont pas fini, paraît-il, avec la résistance des Balinais insurgés dans cette île. On a reçu à la Haye l'annonce d'un nouveau combat dans lequel leurs artilleurs ont bombardé le village de Sosari et fait sauter un magasin de poudre. Les Balinais, qui se sont battus avec un courage de désespérés, ont été tués en grand nombre. Les Hollandais ont eu quatre morts, dont un colonel et quatorze blessés.

**Afrique orientale.**

C'est le 29 août dernier que le pavillon britannique a été hissé à Mengo, capitale du roi Mouanga, en signe de l'annexion formelle de l'Ouganda à l'Angleterre.

A cette date, mande un correspondant de l'agence Reuter, tout était tranquille dans le pays si longtemps troublé par les querelles des protestants, des catholiques et des mahométans.

**CONFÉDÉRATION SUISSE**

**Lettre de Genève.**

(De notre correspondant particulier.)

Genève, 26 novembre 1894.

La prestation du serment du Conseil d'Etat.

T. — Le Conseil d'Etat, élu le 14 novembre, a prêté serment cet après-midi devant le Grand Conseil, réuni dans la cathédrale de St-Pierre.

L'ordre de cette cérémonie est toujours le même. Le Conseil d'Etat se rend en corps de l'Hôtel de Ville à St-Pierre, accompagné par le corps des officiers. Le président du Grand Conseil ouvre la séance, prononce un discours d'installation, puis reçoit le serment des sept membres du Conseil d'Etat. Le président de ce corps lui répond, puis le cortège se reforme, les officiers en tête, et regagne l'Hôtel de Ville.

Rien de très spécial à signaler dans les discours prononcés aujourd'hui. Il ne s'agissait pas de l'entrée en scène d'un nouveau régime, la dernière élection n'a point soulevé de passions. Le Conseil d'Etat réélu et le Grand Conseil ont depuis deux ans travaillé ensemble, sans de graves frotements, et élaboré plus de lois d'affaires que discuté de questions politiques.

La note du jour était donc une note de concorde et d'union plutôt qu'une fanfare de guerre. Et cette note a été celle des deux discours échangés. Si M. le Dr Vincent, président du Grand Conseil, a pu très sincèrement féliciter les conseillers d'Etat de leur réélection et le remercier de leurs efforts pour la bonne administration du pays. M. Dunant a pu, de son côté, rendre à l'impartialité de M. Vincent et à la façon digne dont il dirige le Grand Conseil, un hommage auquel tout le monde souscrit.

Dans la revue des questions à l'ordre du jour, qui est une des parties obligées du discours d'installation, M. Vincent a insisté sur l'attention qui devrait être vouée à la situation financière et recommandé au Grand Conseil, dans un langage fort net et qui mérite d'être relevé, d'écouter les conseils de prudence que lui a récemment donnés M. Ador. Parlant de la question des zones, il a assuré le Conseil d'Etat et nos députés à Berne de l'appui du peuple genevois unanime. Au moment où notre délégation sera appelée à faire de nouveaux efforts pour la solution de cette question, il n'était pas inutile de noter dans une circonstance solennelle l'accord unanime de toute la population de notre canton à ce sujet.

Après la cérémonie à Saint-Pierre, le corps des officiers a été présenté par M. le colonel-brigadier Camille Favre à M. Vautier, chef du Département militaire, qui a remercié les officiers de leur présence et rappelé les bons rapports qu'il a toujours entretenus avec eux pendant les nombreuses années qu'il a déjà passées à la tête de ce département.

Comme d'habitude, une collation a ensuite été offerte aux officiers par le Conseil d'Etat au local de la Société militaire. Des discours y ont été prononcés par M. le major Picot, président de la Société, MM. Dunant, Ador, Vautier, et les colonels Turrettini et Diodati.

C'est en somme une impression bienfaisante que laisse la journée d'aujourd'hui. Tout n'est pas bleu dans notre ciel, les nuages ne manquent pas, mais on a le sentiment que le pays, mettant à profit le calme produit par l'extinction des luttes politiques, entre dans une nouvelle ère de travail fécond et de paix utile.

**CANTON DE VAUD**

**Poursuites.** — M. Edmond Meylan, au Sentier, a été nommé préposé aux poursuites, à Yverdon.

**Bex.** — Le projet de budget communal pour 1895 prévoit aux recettes 121,384 francs et aux dépenses 123,862 francs, soit un déficit de 2,478 francs.

**ROLLE.** — Une nouvelle section de la « Solidarité », société en faveur de l'enfance malheureuse, s'est fondée dimanche à Rolle. Elle compte déjà une cinquantaine de membres. M. Gallay, préfet, a été désigné comme président provisoire.

**BASSINS.** — Le conseil général de la commune de Bassins a décidé l'installation d'une station téléphonique dans ce village.

**Stre-Croix.** — M. Jaccard, ancien préfet de Ste-

Croix, et qui fut longtemps syndic de cette commune, vient de mourir.

**OULENS.** — L'incendie du 22 novembre coûtera 8,990 francs à la caisse cantonale d'assurance, soit 6,400 francs pour le bâtiment et 2,590 francs pour le mobilier.

**LAUSANNE**

**Fusion.** — On nous affirme que le sieur Goldberger qui s'est suicidé à Trieste n'est point l'agent de la fusion J.-B.-L. et S.-O.-S., mais un frère de ce dernier. Notre entrefilet d'hier doit donc être rectifié.

**Casino des étrangers.** — La façon dont la nouvelle entreprise de la Société pour le développement de Lausanne a fonctionné pendant la première semaine fait bien augurer de l'avenir. En effet, il y a eu 661 entrées en 7 jours, soit 94 par jour.

Les étrangers se montrent très satisfaits de l'organisation du cercle ; il y a eu quelques desiderata auxquels le comité a déjà fait droit ; il continuera à ne rien négliger pour rendre le Casino aussi attrayant que possible.

Un livre d'observations est déposé au foyer ; il est à la disposition des habitués qui voudront bien y signaler les perfectionnements qui leur paraîtraient désirables.

**Soirée française.** — M. Barrère, ambassadeur de France à Berne, assistera aujourd'hui à la soirée de la Société française de bienfaisance.

**Portraits.** — Ce qu'il a paru de portraits de M. Louis Ruchonnet, depuis un an, est inimaginable. Nous n'avons pas la prétention de les signaler tous. Il faut cependant mentionner celui qui est exposé ces jours-ci dans la vitrine de M. Payot, rue de Bourg, et qui porte la signature de M. Albert Usteri, de Nyon. Il est très ressemblant.

**Conférences.** — C'est jeudi que M. le pasteur Paul Chappuis fera, dans la grande salle de l'hôtel de ville, la première de ses deux conférences apologétiques sur la question toujours actuelle du *Supernatural*. Très apprécié comme orateur de la chaire et connu bien au-delà des frontières de la Suisse comme théologien, le pasteur de Chexbres attire toujours un auditoire nombreux et choisi. Les thèses résumant les idées qu'il développera dans ces deux séances sont déposées chez MM. les libraires Payot, rue de Bourg, et Rouge, rue Haldimand. Elles sont offertes à tous ceux qu'elles intéressent, notamment à ceux qui pourraient prendre part à la discussion contradictoire.

**Concerts.** — Dans la jolie salle de concert du cercle anglo-américain, près de l'église anglaise — salle dont l'acoustique est vraiment excellente — Mme Vogel, pianiste, s'est fait entendre samedi avec un vif succès. On a applaudi avec elle M. et Mme Troyon, dans le délicieux duo de *Lakmé*, et M. Nagy, dans la belle sonate de Gade.

**Théâtre.** — On annonce pour jeudi *Durand Durand*, une amusante comédie en trois actes de MM. Ordonneau et Valabregue.

**Un jubilé universitaire.**

Hier soir, au Casino-Théâtre, la presque totalité des professeurs de l'Université, ainsi qu'un très grand nombre d'amis et d'élèves anciens ou actuels, faisaient fête à MM. Dandiran et Vuilleumier, professeurs en théologie, à l'occasion du jubilé de leur vingt-cinquième année de professorat.

Un dîner de 130 couverts a été servi dans la grande salle du premier étage.

Au dessert, M. le professeur Paschoud a présenté aux héros de la fête, avec de belles pièces d'argenterie, les vœux et les témoignages de respectueuse affection des assistants.

Puis la section vaudoise de Zofingue, dont les deux éminents professeurs sont honoraires, est venue leur donner une sérénade.

M. Albert de Haller, prêtre de la faculté de théologie, s'est adressé aux professeurs au nom des étudiants. Il a dit à MM. Dandiran et Vuilleumier la reconnaissance de ceux qui ont si largement bénéficié de leur enseignement et leur a remis en souvenir de cette journée deux statuettes de bronze.

M. le recteur Dufour a présenté ensuite l'adresse par laquelle l'Université exprime à ceux qui ont tant fait pour sa prospérité les sentiments de gratitude qu'elle éprouve.

M. Martin, délégué de l'Université de Genève, a apporté à M. Dandiran un diplôme de docteur en théologie *honoris causa*, avec une lettre des plus flatteuses de son Conseil d'Etat.

Ont parlé ensuite : M. Oelli, au nom de la Faculté de théologie de Berne ; M. Perrochet, au nom de l'Académie de Neuchâtel ; M. Gautier, au nom de la Faculté libre de Lausanne, dont tous les professeurs étaient présents ; M. Ruchet, chef du département de l'Instruction publique, au nom du Conseil d'Etat ; M. Berthold van Muyden, au nom de la municipalité de Lausanne ; M. Curchod, pasteur, à Morges, au nom de la commission synodale, et enfin M. Albert de Haller, au nom du conseil de paroisse de Lausanne.

Après quoi, MM. Vuilleumier et Dandiran ont répondu par des discours d'une haute élévation de pensée et qui ont fait sur leurs auditeurs la plus profonde impression.

Nous renonçons du reste à énumérer les discours et les productions diverses qui ont rempli la soirée. Il faut signaler cependant un double quatuor de pasteurs qui s'est fait applaudir à plusieurs reprises.

**CHRONIQUE JUDICIAIRE**

**'Tribune' contre 'Tribune'**

La cour civile du Tribunal cantonal a rendu public hier son jugement dans le procès pendant entre la *Tribune de Genève* et la *Tribune de Lausanne*, et dont nous avons entretenu nos lecteurs le 17 novembre.

Ce jugement est entièrement favorable à la *Tribune de Lausanne*. Toutes les conclusions prises par la *Tribune de Genève* sont écartées et celle-ci est condamnée à tous les dépens.

Sans vouloir prendre parti en aucune façon dans ce différend, nous pensons intéresser nos lecteurs en résumant brièvement à leur intention les motifs qui sont à la base de ce prononcé.

Tout d'abord, la cour a admis que la marque de fabrique « La Tribune » déposée par la *Tribune de Genève* n'était point, comme le prétendait celle-ci, au bénéfice de la protection qui aurait pu être accordée à la raison sociale de la société propriétaire du journal, en vertu de la loi du 20 septembre 1890 et de l'article 876 du Code des obligations, si celle-ci avait figuré tout entière dans le titre du journal et qu'elle eût été imitée.

« On ne saurait du reste, dit le jugement, voir une usurpation de marque dans le fait de se servir des mots « la Tribune », dans l'intitulé d'un journal, alors surtout que ce mot est accompagné d'une désignation qui le spécialise complètement. »

La cour déclare ensuite inadmissible la prétention de la *Tribune de Genève* de vouloir s'approprier le mot *Tribune* au moyen du dépôt d'une marque, « car ce mot, qui est susceptible de recevoir diverses acceptions, constitue, à ne pas en douter, un mot générique de la langue française, dont il a été et dont il est encore fait usage fréquemment, soit en Suisse, soit à l'étranger, pour désigner des organes de la presse. »

« Le mot *Tribune* ne pouvant faire l'objet d'un droit de propriété, de par son essence même, ne peut par conséquent constituer une marque, au sens de la loi. »

Passant ensuite au moyen tiré de la concurrence déloyale, la cour rappelle tout d'abord que l'art. 31 de la constitution fédérale garantit la liberté du commerce et de l'industrie dans toute l'étendue de la Confédération.

Il résulte de cette disposition qu'il est licite de créer une concurrence à une industrie existante. La seule question est donc celle de savoir si la *Tribune de Lausanne* a outrepassé le principe de la libre concurrence et si elle a commis des actes déloyaux pour attirer à elle la clientèle de la *Tribune de Genève*.

Par concurrence « déloyale », il faut entendre celle qui, au moyen d'actes ou de manœuvres répréhensibles, soit d'actes illicites, cherche à détourner d'une personne et à attirer à celui qui use de ces procédés, une clientèle qu'il n'a pas créée lui-même. »

Or, d'une part, ainsi qu'il est dit plus haut, la *Tribune de Lausanne* pouvait légitimement utiliser le mot *Tribune* sans que son adversaire pût se plaindre, et d'autre part, il existe des différences très marquées entre les deux journaux, par exemple dans la disposition du titre, le format, l'arrangement des matières, l'adjonction dans le titre de l'un d'eux d'une vignette, etc., ce qui rend toute confusion impossible.

Quant à la similitude entre les deux programmes, elle est le résultat d'un pur hasard et n'a nullement été cherchée.

La *Tribune de Lausanne* n'a donc commis aucun acte déloyal en vue d'attirer à elle la clientèle vaudoise de sa concurrente de Genève. Le dommage que celle-ci a pu subir, mais qu'elle n'a nullement établi, n'est que le résultat de l'apparition d'un nouveau journal ; il est la conséquence de l'application du principe de la libre concurrence. Comme ce dommage, s'il existe vraiment, n'a pas été causé sans droit, il ne saurait fonder de la part de la *Tribune de Genève* une demande d'indemnité.

**DÉPÊCHES**

**Berne, 27 novembre.** — Le Conseil fédéral a décidé de remettre au Musée national les 32 peintures sur verre du peintre Jean-Martin Usteri, achetées par la fondation Gottfried Keller.

Il a décidé de remettre au Musée de Neuchâtel un tableau de Léopold Robert représentant une jeune fille napolitaine, qui fait partie de la succession Gottfried Keller.

La commission du Conseil des Etats prévaie en faveur du projet du Conseil fédéral pour le bâtiment des archives. Ce bâtiment, qui devra contenir les archives fédérales et la Bibliothèque nationale, serait élevé au Kirchenfeld. Le devis approximatif est de 700,000 fr.

**Genève, 27 novembre.** — Le jury du concours pour le poème de la cantate d'inauguration de l'Exposition nationale était composé de MM. Le Royer, président ; Auguste Blondel, William Cart et Frédéric Raisin. Quarante-quatre poèmes lui ont été soumis. Il a accordé le premier prix à Mlle Isabelle Kaiser, à Zoug ; le second prix, à M. Jules Cougnard, à Genève.

**Yokohama, 27 novembre.** — Les pertes des Japonais à Port-Arthur ont été de 200 morts et 300 blessés.

Le maréchal Oyama, en donnant l'assaut, avait laissé libre une ligne de retraite, dont les Chinois ont su profiter. Mais la plupart, surtout les officiers, se sont réfugiés à bord des navires sur lesquels les Chinois ont ouvert le feu. Deux de ces navires ont été coulés.

Le plan japonais est d'attaquer très prochainement New-Chang et Wei-Hai-Wai, puis, après avoir concentré leurs forces, de marcher sur Pékin.

**St-Petersbourg, 27 novembre.** — Les canons de la forteresse ont tiré hier une salve de vingt et un coups, à huit heures, pour annoncer à la population le mariage du tsar. Le deuil étant suspendu, la ville n'avait plus l'aspect morne et lugubre du jour des funérailles ; elle avait pris un air de fête.

De bonne heure, la foule a commencé à se masser sur la place du Palais, devant le palais du grand-duc Serge, d'où devait partir la mariée, devant le palais Antichkof, et sur toute la longueur de la perspective Nevsky, afin de voir la future impératrice, accompagnée de tous les princes, se rendre au palais d'Hiver.

Les troupes faisaient la haie sur les parcsours.

La cérémonie a eu lieu conformément au programme.

Sur tout le parcours il a été salué par une foule immense, d'acclamations enthousiastes.

On a beaucoup remarqué qu'un rayon de soleil a percé le brouillard opaque depuis de nombreuses journées, pour éclairer le jeune couple impérial.

A l'occasion de son mariage, l'empereur a lancé un manifeste accordant une remise totale ou des allègements de dettes contractées vis-à-vis de la couronne. Les impôts arriérés non encore payés sont annulés. Les amendes prononcées sont adoucies. L'empereur accorde la grâce ou des remises de peine à de nombreux condamnés à la prison, à la forteresse, à la déportation, aux travaux forcés ou à la surveillance. Les crimes datant de 15 ans et dont les auteurs n'ont pas encore été découverts sont déclarés prescrits.

Les personnes qui sont encore sous le coup de condamnations à la suite de la révolution polonaise de 1863 sont autorisées à résider partout dans l'empire et réintégrées dans leurs droits civiques, mais elles ne rentrent pas dans les biens confisqués ni dans leurs droits de service (pensions, retraites, etc.)

Ces mesures de clémence causent une sensation et une joie immenses.

**Madrid, 27 novembre.** — Une ordonnance royale supprime la publicité des exécutions capitales, qui auront lieu désormais dans l'intérieur de la prison.

**Budapest, 27 novembre.** — De retour à Budapest, M. Wekerle, président du conseil, s'est rendu hier au club libéral où il a exposé aux ministres et aux députés ministériels les résultats de son entrevue avec l'empereur-roi. Il a annoncé que la sanction royale des trois lois définitivement votées est imminente.

**Londres, 27 novembre.** — Le *Standard* émet l'espoir que le mariage du tsar avec la petite-fille de la reine Victoria a resserré les liens entre la Russie et l'Angleterre. Mais il faut observer que la question des Dardanelles n'est point encore réglée.

Une dépêche de Tokio dit que le gouvernement mikadonal s'est déclaré prêt à accepter la médiation des Etats-Unis dès que la Chine aura fait des ouvertures de paix.

**Paris, 27 novembre.** — Le ministre des affaires étrangères a reçu de Mozambique une dépêche annonçant que les résidents français de Tananarive sont arrivés sains et saufs à Majunga, après 26 jours de voyage et les plus grandes difficultés.

E. FEHR, éditeur.

AGENCE TECHNIQUE  
**J. LEUBA, LAUSANNE**  
Spécialité de  
Produits céramiques pour constructions  
**CARRELAGES EN GRÈS CÉRAME**  
à mosaïque incrustée  
Tarifs, renseignements franco.

**THÉÂTRE DE LAUSANNE**  
Direction ALPHONSE SCHELER  
Jeudi 29 novembre  
à 8 heures du soir

**DURAND DURAND**  
Comédie-Vaudeville en 3 actes  
par Maurice ORDONNEAU et  
Albin VALABREGUE

Dimanche 2 décembre  
**JEAN LE COCHER**  
Conférence apologétique  
de l'Hôtel-de-Ville  
pour hommes  
Jeudi 29 nov., à 8 h. précises  
M. P. CHAPUIS, pasteur  
La croyance au surnaturel  
(Discussion contradictoire)

**TIMBRES EN CAOUTCHOUC**  
F. WIRZ, Imprimerie Vincent.

ATTINGER FRÈRES, Neuchâtel  
Vient de paraître:  
**LORIS AVERIL**  
**Croquis Russes**  
Un vol. in-12, broché 3 francs

Ch. BERTHOUD  
**Etudes et Biographies**  
avec un portrait de l'auteur et  
une préface de P. GODET  
7025 1 vol. in-12, 2 fr. 50  
Quelques ex. Hollande à 5 fr.

ETRENNES ETRENNES  
**MONTRES**  
Fabrication spéciale de montres  
en or, argent, métal et acier, pour  
la vente au détail. n°c-7014  
Marche et réglage garantis 10 ans.  
Beau choix. Prix avantageux  
Envois au dehors contre rem-  
boursement.  
Philippe HUGUENIN  
Fabricant, 23, Bd de la Fontaine  
Chaux-de-Fonds

**TRAINEAU**  
On en demande un. Adres-  
sez les offres à M. Dufour, manège  
de Chauderon, Lausanne. 7070  
On offre pour l'hiver, grand po-  
ney, très sage, à deux mains. Du-  
para, voiturier, Genève. On prête-  
rait charrette. n°c9695x-7049

**VINS DU VALAIS**  
Spécialité de vins fins du Valais

**VINS VIEUX EN BOUTEILLE**  
Expédition depuis 20 bouteilles  
BOURGOGNE D'ARDON 1893  
Muscat choisi de St-Léonard 1893  
15,000 litres de Dôle 1894  
pris dans les  
meilleurs parchets du canton  
Echantillons sur demande à  
B. BIOLEY, Martigny-Bourg

Nous achetons  
comptant, plus  
cher que qui que  
ce soit:  
les anciens tim-  
bres de 1843 à 64  
(si possible sur let-  
tres) la poste locale  
2 1/2 Rp. et le Rayon.

**CHAMPION & Cie**  
Genève  
**Plombs à plomber**  
à 6 fr. 50 le mille. Rabais  
par quantité.  
Fiole à plomber. 7071  
CH. DIZERENS  
Rue Haldimand, LAUSANNE  
Un jeune homme de 18 ans, muni  
de bons certificats, cherche une  
**place de volontaire**  
dans un hôtel comme sous portier.  
Offres sous Sc 4075 Q à Haasen-  
stein & Vogler, Bâle. 7080

**CHOCOLAT**  
**PH. SUCHARD**  
CACAO SOLUBLE  
EXCELLENTE QUALITÉ  
MODÉRÉS PRIX  
SE TROUVE PARTOUT.

**MARIAGE**  
Dame veuve, aimable, possé-  
dant de solides qualités, désire  
faire connaissance d'un Monsieur  
agé de 45 à 55 ans, ayant position.  
Adressez L. M. A. 16, poste res-  
tante, Montreux. c3143M-7050

**A swiss Lady**  
having three or four bedrooms to  
spare, should be glad to receive  
a family for the winter. Good cook-  
ing and comfortable house.  
Apply Bard's Agency, 23 Grande  
Place, Vevey. 7020

**Un instituteur bernois**  
désire donner à Lausanne des le-  
çons particulières d'alle-  
mand. S'adresser à St-Salvateur,  
coiffeur, rue St-François. 7058

Pour mon fils, âgé de 21 ans,  
possédant le diplôme pour le vo-  
lontariat militaire d'un an et ayant  
été pocepué comme voyageur et  
com, table dans une maison de  
gros je cherche place de volon-  
taire dans une grande maison,  
pour qu'il puisse se perfectionner  
dans la langue française, dont il a  
déjà de bonnes notions. Offres sous  
K 62571 h à Haasenstein & Vogler,  
A.-G., Mannheim. 7074

On cherche un bon  
**représentant**  
pour la vente dans le canton de  
Vaud, des salamis d'une fabrique  
de Bologne. S'adresser par lettres  
avec références à M. Antoine Cha-  
puis, Molard 11, Genève. 7073

**Voyageur**  
ou comptable français alle-  
mand, excellentes références, cher-  
che place, prétention modeste.  
Ecrire sous chiffres N 13598 L à  
l'agence de publicité Haasenstein &  
Vogler, Lausanne.

**UN MÉNAGE**  
sans enfant, ayant été pendant 12  
ans, comme concierge à Paris,  
cherche place analogue ou comme  
gardes-propriété. Bonnes référen-  
ces. S'adresser à Haasenstein &  
Vogler, Lausanne, sous Rc 13621  
L. 7067

Une demoiselle ayant été pen-  
dant plusieurs années  
**GOUVERNANTE**  
dans les hôtels, cherche une place  
analogue pour de suite. S'adresser  
Mlle Chopard, Gd-Hôtel, Territet-  
Montreux. c5170M-7075

**FEMME DE CHAMBRE**  
expérimentée, désire se placer, en  
familles anglaises. Bonnes réfé-  
rences d'Angleterre. Offres sous  
chiffres n°c1855 à Haasenstein &  
Vogler, Bern. 7051

Bonne occasion d'appren-  
dre l'allemand. — Un jeune  
homme déjà un peu au courant de  
la ferronnerie  
**trouverait place**  
comme volontaire dans un maga-  
sin de fer de la ville de Berne  
pour les premiers 6 mois, nourri  
et logé, ensuite rétribué.  
Adressez les offres avec réfé-  
rences Ed. Scherrer, rue d'Aar-  
berg, n° 18, Berne. 7063

**Pour maisons de vins</**

# Compagnie du Chemin de fer CENTRAL-SUISSE

## Dénonciation de l'EMPRUNT 4 0/0 DU 30 MARS 1883 DE FR. 30,000,000

## Création d'un nouvel Emprunt 3 1/2 0/0 DE FR. 30,000,000

### I. Dénonciation.

En vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 26 courant, la Compagnie du chemin de fer Central-Suisse dénonce par la présente son emprunt 4 % de fr. 30,000,000 du 30 mars 1883, pour être remboursé le 30 avril 1895. Ce remboursement sera effectué à notre caisse centrale à Bâle, et les obligations dénoncées cesseront de porter intérêt à partir du dit jour.

Le droit de convertir les titres dénoncés en obligations d'un nouvel emprunt 3 1/2 % de fr. 30,000,000, est réservé aux porteurs des obligations dénoncées, conformément aux conditions qui seront publiées prochainement dans le prospectus du nouvel emprunt.

Bâle, le 31 octobre 1894.

Pour le Comité de Direction du Chemin de fer Central-Suisse  
Oberer. Heusler.

### II. Conditions du nouvel emprunt.

En lieu et place de l'emprunt dénoncé, il est contracté, conformément à la décision du Conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer Central-Suisse du 26 octobre 1894, un nouvel emprunt 3 1/2 % de fr. 30,000,000 aux conditions suivantes :

1. Les obligations de cet emprunt sont au même rang que celles émises antérieurement et la Compagnie du Central s'engage expressément à ne pas émettre pendant toute sa durée, des obligations qui auraient la priorité sur le présent emprunt.
2. Il sera émis des obligations de fr. 1000 au porteur ; elles seront munies du timbre du canton de Bâle-Ville. Le porteur aura le droit de déposer ses titres aux conditions fixées par le règlement y relatif dans la Caisse de la Compagnie, contre un certificat de dépôt nominatif, sur la présentation duquel les intérêts peuvent être touchés.

3. Le paiement des intérêts a lieu le 15 septembre de chaque année, à toutes les places de paiement de coupons du chemin de fer Central, en Suisse en argent ayant cours légal en Suisse. Les coupons sont payés à Francfort s/M., à Mulhouse e/A. et à Stuttgart au cours payé à Francfort s/M. — et à Berlin au cours payé à Berlin pour les lettres de change suisses à courte échéance. La Compagnie du chemin de fer Central fera le nécessaire pour que les coupons des obligations, dont les porteurs demeurent en France, soient également payés sans frais à Paris à leur valeur nominale.

Un coupon spécial de fr. 13.25, représentant les intérêts du 30 avril jusqu'au 15 septembre 1895, sera attaché aux obligations.

4. Le remboursement du capital aura lieu en argent ayant cours légal en Suisse à la Caisse de la Compagnie à Bâle, du 15 septembre 1915 au 15 septembre 1957, moyennant des tirages annuels effectués selon un plan d'amortissement imprimé sur les titres. La Compagnie se réserve le droit d'augmenter le chiffre des remboursements prévus au plan d'amortissement, ainsi que de rembourser l'emprunt en tout ou en partie, à partir de l'année 1904 et au plus tôt le 15 septembre 1904, après une dénonciation préalable de trois mois.

5. Les publications relatives à cet emprunt paraîtront dans la *Feuille officielle suisse du commerce* et dans un certain nombre d'autres journaux, dont un paraissant à Berlin, un à Francfort s/M. et un à Paris.

Bâle, le 20 novembre 1894.

Pour le Comité de Direction du Chemin de fer Central-Suisse  
Oberer. Heusler.

Sur les fr. 30,000,000 à émettre, la Compagnie du chemin de fer Central-Suisse s'est réservée une somme de fr. 2,000,000 ; le solde de fr. 28,000,000 a été pris ferme par les établissements soussignés, qui l'offrent en souscription publique.

### A. Conversion.

Les porteurs d'obligations de l'emprunt 4 % de la Compagnie du chemin de fer Central-Suisse du 30 mars 1883, dénoncé pour le remboursement, auront un privilège pour la conversion de leurs titres, aux conditions suivantes :

1. Les demandes de conversion seront reçues du

mardi 27 novembre jusqu'au mardi 4 décembre 1894

pendant les heures de bureau ordinaires à la caisse principale du chemin de fer Central-Suisse à Bâle et aux autres domiciles de souscription désignés ci-dessous où l'on pourra se procurer les formulaires nécessaires.

2. Le cours de conversion est fixé à 100 %.
3. Les porteurs d'obligations 4 % dénoncées faisant usage de leur droit de préférence auront à déposer leurs titres aux dits domiciles en retenant toutefois le coupon échéant le 30 avril 1895 ; en échange il leur sera remis dans les 8 jours les certificats provisoires du même montant nominal de l'emprunt 3 1/2 % de la Compagnie du chemin de fer Central-Suisse, jouissance 30 avril 1895.
4. Chez les domiciles de souscription allemands et français tous les timbres et frais d'impôt sont à la charge des porteurs d'obligations 4 %.

### B. Souscription.

Le solde des fr. 28,000,000 du nouvel emprunt, acquis par les Etablissements soussignés et non absorbé par les demandes de conversion sera offert en souscription publique le

mardi 4 décembre 1894

aux domiciles désignés ci-dessous aux conditions suivantes :

1. Le prix d'émission est fixé à 100 % moins intérêts à 3 1/2 % jusqu'au 30 avril 1895 payable en argent suisse.

Chez les domiciles allemands et français les droits de timbre et de circulation sont à la charge des souscripteurs.

2. Les lieux de souscription peuvent demander des souscripteurs un cautionnement de 5 % du montant nominal, soit en espèces, soit en valeurs courantes à leur convenance.
3. La répartition sera faite le plus tôt possible après la clôture de la souscription.
4. La libération des titres attribués pourra se faire contre paiement du prix (1) à partir du 10 décembre 1894 jusqu'au 30 avril 1895 au plus tard. Les sommes ou valeurs déposées à titre de caution seront compensées ou rendues aux déposants lors de la libération.
5. En attendant la confection des titres définitifs il sera délivré des certificats provisoires émis par la Compagnie du chemin de fer Central-Suisse, lesquels seront échangés plus tard contre les obligations définitives, sans frais pour les porteurs, conformément à une publication qui paraîtra en temps utile.

Bâle, le 26 novembre 1894.

Basler Bankverein. Banque de Dépôts de Bâle. Banque Commerciale de Bâle.

Les demandes de conversion et de souscription seront reçues sans frais aux domiciles suivants :

**Chaux-de-Fonds :** Banque fédérale (Société anonyme).  
Banque cantonale neuchâteloise.  
Banque commerciale neuchâteloise.  
**Fribourg :** Banque populaire suisse.  
A. Glasson & C.  
Weck & Aeby.  
Union financière de Genève.  
Banque fédérale (Société anonyme).  
Bonna & C.  
A. Chenevière & C.  
Darier & C.  
Galopin frères & C.  
Hentsch & C.  
Lenoir, Poulin & C.  
Lombard, Odier & C.  
Lullin & C.  
Paccard & C.  
Ern. Pictet & C.

**Fribourg :** Banque populaire suisse.  
A. Glasson & C.  
Weck & Aeby.  
Union financière de Genève.  
Banque fédérale (Société anonyme).  
Bonna & C.  
A. Chenevière & C.  
Darier & C.  
Galopin frères & C.  
Hentsch & C.  
Lenoir, Poulin & C.  
Lombard, Odier & C.  
Lullin & C.  
Paccard & C.  
Ern. Pictet & C.

**LAUSANNE :** Banque cantonale vaudoise.  
Banque d'escompte et de dépôts.  
Banque fédérale (Société anonyme).  
Jules Brun.  
C. Carrard & Cie.  
Charrière & Roguin.  
Galland & Cie.  
Hoirs Sig. Marcel.  
Ch. Masson & Cie.  
Weyeneth & Lanz.  
Banque du Locle.  
Banque cantonale neuchâteloise.  
Banque commerciale neuchâteloise.  
**Montreux :** Banque de Montreux.  
**Neuchâtel :** Banque cantonale neuchâteloise.  
et sa succursale à Cernier.

**Neuchâtel :** Banque commerciale neuchâteloise.  
et sa succursale à Môtiers.  
Berthoud & C.  
Du Pasquier Montmollin & C.  
Albert Nicolas & C.  
Pury et C.  
Baup & C.  
Gonet & C.  
**Nyon :** Banque cantonale de Berne, succursale.  
Banque populaire suisse.  
Choffat & C.  
**Porrentruy :** Banque cantonale de Berne, succursale.  
Banque populaire suisse.  
Choffat & C.  
**St-Imier :** Banque cantonale de Berne, succursale.  
Hartmann, Geneux & C.  
Banque fédérale (Société anonyme).  
Crédit du Léman.  
**Vevey :**